

Produit émis par Crédit Agricole S.A. soumis au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

Une performance potentielle liée en partie à l'évolution sur 10 ans des marchés actions de la zone euro, avec protection du capital à l'échéance*

Éligibilité : Assurance Vie et Compte-Titres. Durée de l'investissement conseillée : 10 ans

^{*} Pour les investisseurs ayant souscrit pendant la période de souscription et conservant leurs titres jusqu'à l'échéance. Le titre est soumis au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.



- CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) (le "Titre") est un produit émis le 21 juillet 2016 par Crédit Agricole S.A. ("l'émetteur"). Sa performance finale sera fonction de la formule décrite ci-dessous. Crédit Agricole S.A. s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à l'échéance (Capital plus performance). CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) est soumis au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution (cf. rubrique "Avertissement" page 6) de Crédit Agricole S.A.
- Le terme "Capital" utilisé dans ce document désigne la valeur nominale unitaire des Titres. Le remboursement de la formule (Capital plus performance) mentionné dans ce document est valable au 21 juillet 2026 pour les investissements réalisés entre le 1er juin 2016 et le 12 juillet 2016 et est calculé sur la base de la valeur nominale unitaire du Titre, hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité applicables au compte-titres ou à l'assurance vie.
- Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité applicables au compte-titres ou à l'assurance vie.
- L'émetteur (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres (les Caisses Régionales du Crédit Agricole) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- "Euro Stoxx 50 ®" ou "Indice" : désigne l'indice Euro Stoxx 50 ®, dividendes non réinvestis. L'Euro Stoxx 50 ® est un Indice boursier composé de 50 actions parmi les premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière. Sa performance ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) vous permet de diversifier une partie de votre patrimoine sur les marchés actions de la zone euro.

Vous bénéficiez, au terme des 10 ans :



- * Hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.
- ** 80 % de la performance moyenne de l'indice Euro Stoxx 50 ® (dividendes non réinvestis)

La protection du Capital à l'échéance

Avec CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016), vous recherchez une partie du potentiel des marchés actions de la zone euro, tout en limitant les risques pris.

Quelle que soit l'évolution de ces marchés, et même en cas de forte baisse, **le Capital est protégé** au terme des 10 ans (hors cas de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.).

Le potentiel de croissance des plus grandes entreprises de la zone euro

Indice de référence des marchés actions de la zone euro, l'Euro Stoxx 50 ® regroupe 50 des principales sociétés de la zone euro.

Cet Indice vous permet ainsi de bénéficier d'une diversification géographique et sectorielle : les entreprises sont réparties sur plusieurs pays de la zone euro (principalement en France et en Allemagne, mais aussi en Espagne, Italie, Pays-Bas, Belgique...) et sont issues de secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

La performance de l'Indice ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

➤ Suivez l'évolution de l'Euro Stoxx 50 ® sur : www.stoxx.com

Événements exceptionnels affectant l'Indice Euro Stoxx 50®: afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus d'émission du produit prévoit des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Les 10 premières valeurs de l'Euro Stoxx 50 ®			
1. Total	France	6. SAP	Allemagne
2. AB Inbev	Belgique	7. Allianz	Allemagne
3. Sanofi	France	8. BASF	Allemagne
4. Siemens	Allemagne	9. Unilever	Pays-Bas
5. Bayer	Allemagne	10. Santander	Allemagne

Source: www.stoxx.com - Données au 24 mai 2016





Comment ça marche?

- 1 Chaque semestre, pendant 10 ans, on mesure la performance de l'Euro Stoxx 50 ®.
 - On compare le niveau de l'Indice à son niveau initial, sachant que :
 - Lorsque cette performance est négative, la performance retenue est de 0 %, même en cas de forte baisse des marchés.
 - Lorsque cette performance est positive, la performance est retenue à son niveau réel.

Remarque : les éventuelles baisses de marché sont ainsi atténuées dans le calcul de la performance de CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016), ce qui peut être favorable pour le porteur. En revanche, les éventuelles hausses de marché sont également atténuées, ce qui peut être défavorable pour le porteur.

2 Au terme des 10 ans, on calcule la moyenne des 20 performances retenues et on en retient 80 %.

Remarque : cette moyenne est nécessairement positive ou nulle.



A l'échéance, CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) offre la protection du Capital en contrepartie d'une performance correspondant à 80 % de la moyenne des 20 performances retenues*.

* Hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

Bon à savoir : En cas d'évolution défavorable de l'Euro Stoxx 50 ®, vous ne percevez aucun rendement mais vous bénéficiez de la protection du Capital à l'échéance sauf en cas de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Pour plus de détails, consultez la rubrique "Description de la formule" page 6.

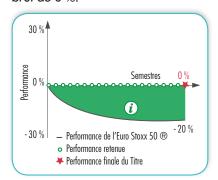
Illustration du mécanisme à l'échéance

- Les données chiffrées ci-dessous n'ont qu'une valeur illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de CA Oblig Euro Stoxx 50® (Juillet 2016).
- Les scénarios de performance ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas garants des rendements à venir.
- En cas de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., le remboursement à l'échéance sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples (risque de perte en capital).

Scénario défavorable

Dans cet exemple, la performance de l'Euro Stoxx 50 ® est de - 20 % et la moyenne des 20 performances retenues est de 0 % car l'Euro Stoxx 50 ® a évolué de manière négative ou nulle à chaque semestre.

➤ A l'échéance, vous bénéficiez de la protection du Capital. Soit un taux de rendement annuel brut de 0 %.



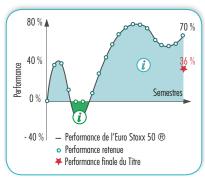
Un investissement en direct dans l'indice (dividendes non réinvestis) délivrerait un taux de rendement annuel brut de - 2,21 %.

Scénario médian

Dans cet exemple, la performance de l'Euro Stoxx 50 ® est de + 70 % et la moyenne des 20 performances retenues est de + 45 %.

➤ A l'échéance, vous bénéficiez de la protection du Capital et d'une performance de 36 % (80 % de 45 %).

Soit un taux de rendement annuel brut de 3,12 %.



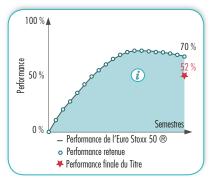
Un investissement en direct dans l'indice (dividendes non réinvestis) délivrerait un taux de rendement annuel brut de 5,45 %, supérieur à celui du Titre du fait de l'effet de l'indexation à la moyenne.

Scénario favorable

Dans cet exemple, la performance de l'Euro Stoxx 50 ® est de + 70 % et la moyenne des 20 performances retenues est de + 65 %.

➤ A l'échéance, vous bénéficiez de la protection du Capital et d'une performance de 52 % (80 % de 65 %).

Soit un taux de rendement annuel brut de 4,28 %.



Un investissement en direct dans l'indice (dividendes non réinvestis) délivrerait un taux de rendement annuel brut de 5,45 %, supérieur à celui du Titre du fait de l'effet de l'indexation à la moyenne.

- (i) Lorsque la performance de l'Euro Stoxx 50 ® est négative, on retient une performance de 0 %.
- Lorsque la performance de l'Euro Stoxx 50 ® est positive, on retient la performance à son niveau réel.



Avantages et inconvénients de CA Oblig Euro Stoxx 50® (Juillet 2016) Pour les investisseurs ayant souscrit du 1er juin au 12 juillet 2016

AVANTAGES

- Le Capital de l'investisseur est protégé, dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription (du 1er juin 2016 au 12 juillet 2016) et a conservé son placement pendant 10 ans (jusqu'à l'échéance du 21 juillet 2026), hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.
- L'indexation à la performance moyenne de l'Indice permet de bénéficier à l'échéance d'éventuelles performances positives de l'Indice en cours de vie.
- Les performances négatives étant ramenées à 0 % dans le calcul de la performance moyenne de l'Indice, les éventuelles baisses de marché au cours des 10 ans sont ainsi atténuées dans le calcul de la performance.

INCONVÉNIENTS

- Pour bénéficier de la protection du Capital, l'investisseur doit conserver son investissement jusqu'à l'échéance des 10 ans.
- En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment du rachat.
- CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) est un produit émis par Crédit Agricole
 S.A.: en cas de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole
 S.A., il existerait un risque de perte en Capital, même à l'échéance.
- L'investisseur ne bénéficie que partiellement de la croissance de l'Indice Euro Stoxx 50 ®, au travers d'une indexation de 80 % à la moyenne utilisée dans le calcul du gain. Ceci atténuera l'effet positif d'une hausse de l'Indice Euro Stoxx 50 ® à l'échéance.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'Indice Euro Stoxx 50 ®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à la performance d'un indice dividendes réinvestis.

Les principaux risques de CA Oblig Euro Stoxx 50® (Juillet 2016) sont indiqués dans la présentation des Facteurs de Risques du Prospectus.

Quelles sont les spécificités de CA Oblig Euro Stoxx 50® (Juillet 2016) dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion.

La valeur de CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016).

CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016), proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance ; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

CA Oblig Euro Stoxx 50® (Juillet 2016)	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Scénario défavorable	0,00 %	- 1,00 %
Scénario médian	3,12 %	2,09 %
Scénario favorable	4 28 %	3 23 %

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016), en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

Pour une information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie, voir sa fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.



Questions / Réponses

Pourquoi investir sur CA Oblig Euro Stoxx 50® (Juillet 2016)?

- → Pour bénéficier d'une partie du potentiel des marchés actions de la zone euro.
- → Pour disposer de la protection du Capital, à l'échéance, sauf en cas de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.
- → Pour profiter de la fiscalité des contrats d'assurance vie, si vous choisissez CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) comme unité de compte dans votre contrat.

Pourquoi CA Oblig Euro Stoxx 50® (Juillet 2016) ne délivre pas 100 % de la performance réalisée par l'Euro Stoxx 50 ® ?

→ Votre placement vous délivre 80 % de la moyenne des 20 performances retenues de l'Euro Stoxx 50 ®, et non 100 %, afin d'assurer en contrepartie la protection de votre Capital à l'échéance ainsi que l'atténuation des éventuelles performances négatives de l'Euro Stoxx 50 ® dans le calcul de la performance finale, et cela, même en cas de forte baisse des marchés. En revanche cela atténue les performances positives.

Puis-je revendre CA Oblig Euro Stoxx 50® (Juillet 2016) avant l'échéance du 21 juillet 2026 ?

- → CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris.
- → Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'échéance du 21 juillet 2026, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable a priori).
- → Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le Titre peut être revendu.

Comment suivre l'évolution de CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) ?

→ La performance finale de CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) ne sera connue qu'à l'échéance, le 21 juillet 2026, car elle dépend de la performance de l'Euro Stoxx 50 ® sur les 10 années de placement. Toutefois, vous pouvez suivre à tout moment l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50 ® sur le site officiel : www.stoxx.com

Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.



Caractéristiques principales

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus du produit financier décrit dans ce document.

Les conditions complètes régissant ces titres de créance sont soumises entièrement aux termes et conditions détaillés du prospectus d'émission visé par l'AMF sous le n°16-207 en date du 26/05/2016 (le "Prospectus"). Ce document est disponible, sans frais, aux heures habituelles de bureau, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) auprès du siège de l'émetteur : Crédit Agricole S.A. - Service des Publications, 12 Place des États-Unis - 92127 Montrouge Cedex. Il est disponible sur le site de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org ou sur le site internet de l'émetteur : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Dette/Emission-Clientele. Se référer aux risques particuliers page 2 du Prospectus pour plus de détails sur le Prospectus et l'autorité compétente.

Nature juridique	Obligation de droit français
Période de souscription	Du 1 ^{er} juin 2016 au 12 juillet 2016. La période de souscription en compte-titres ou assurance vie (sous la forme d'unités de compte) pourra être écourtée sans préavis au gré de l'émetteur.
Code ISIN	FR0013166469
Emetteur	Crédit Agricole S.A.
Date d'émission	21 juillet 2016
Date d'échéance	21 juillet 2026
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Eligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie et de capitalisation
Valeur nominale	100 €
Cotation	Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com)
Devise	Euro
Niveau de garantie du Capital ⁽¹⁾ à l'échéance	100 % de la valeur nominale
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis (code Reuters : /.STOXX50E ; Code Bloomberg : SX5E)
Description de la formule ⁽¹⁾	 Pour les investisseurs ayant souscrit jusqu'au 12 juillet 2016, l'objectif est de bénéficier à 10 ans, le 21 juillet 2026, pour chaque l'itre détenu, de 100 % de la valeur nominale, augmentée d'un gain égal à 80 % de la Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50 ®. Modalités de calcul de la Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50 ® : Le niveau initial de l'Euro Stoxx 50 ® est égal à la moyenne arithmétique des cours de clôture des 22, 25, 26, 27 et 28 juillet 2016. Chaque semestre, le niveau de l'Euro Stoxx 50® est relevé (cours de clôture des 20 janvier 2017, 21 juillet 2017, 19 janvier 2018, 20 juillet 2018, 21 janvier 2019, 19 juillet 2019, 21 janvier 2020, 21 juillet 2021, 21 juillet 2021, 21 janvier 2022, 21 juillet 2022, 20 janvier 2023, 21 juillet 2023, 19 janvier 2024, 19 juillet 2021, 21 janvier 2025, 21 juillet 2025, 21 janvier 2026 et 8 juillet 2026). À chacune de ces dates, la performance de l'Euro Stoxx 50 ® est calculée par rapport à son niveau initial. Si cette performance est négative, elle est retenue à 0 %; sinon la performance est retenue à sa valeur réelle. La Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50 ® est égale à la moyenne arithmétique des 20 performances ainsi retenues. Au terme des 10 ans, le gain pour les investisseurs est égal à 80 % de la Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50 ®. Ainsi, chaque Titre de 100 € de valeur nominale est remboursé à 100 % de la valeur nominale majorée de 80 % de la Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50 ®, soit un remboursement le 21 juillet 2026 de : 100 € x (100 % + 80 % de la Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50 ®, soit un remboursement le 21 juillet 2026 de : 100 € x (100 % + 80 % de la Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50 ® sont précisées dans le Prospectus de l'émission.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché
Commissions	Des commissions de distribution ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 1,50 % annuel de la valeur nominale des titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.



Caractéristiques principales

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Risques" du Prospectus (tels que définis ci-dessus) des Titres, les principaux risques étant notamment :

Risque de marché : en cas de vente avant l'échéance, la protection du Capital⁽¹⁾ ne s'exerce pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution des marchés actions et des taux d'intérêt) et pourra donc entraîner une perte ou un gain par rapport au Capital⁽¹⁾.

La valorisation du titre en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro Stoxx 50 ® et connaître de fortes fluctuations en raison de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'indice Euro Stoxx 50 ®, des taux d'intérêts en Euro, des conditions de refinancement de l'Emetteur. Elle peut être inférieure à la valeur nominale.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).

Risque de crédit : l'investissement est exposé au risque de solvabilité de Crédit Agricole S.A et à sa capacité de remboursement.

En cas de défaut ou de liquidation de Crédit Agricole S.A., l'investisseur s'expose au risque de non remboursement du Capital (1) et/ou de la formule.

Par ailleurs, si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de Crédit Agricole S.A., l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partiel du Capital (1) et de la formule (pour plus de précisions se référer au Prospectus).

L'investisseur est informé que les Caisses régionales qui commercialisent le produit en qualité de distributeurs sont également actionnaires de l'émetteur et d'Amundi Finance, agent de calcul de l'émission, et que cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêt potentiels.

Avertissement



Les Solutions Obligataires du Crédit Agricole

Un Capital protégé à l'échéance par Crédit Agricole S.A.*

CA Oblig Immo (Juillet 2016)

A l'échéance : La protection du Capital*

Une performance potentielle* liée en partie aux marchés immobiliers et financiers

CA Oblig Euro Stoxx 50® (Juillet 2016)

A l'échéance : La protection du Capital*

Une performance potentielle* liée en partie aux marchés actions de la zone euro

Eligible au compte-titres et à l'assurance vie

* Pour les investisseurs ayant souscrit pendant la période de souscription et conservant leurs titres jusqu'à l'échéance.

Le titre CA Oblig Immo (Juillet 2016) est soumis au risque de défaut de l'émetteur Amundi Finance Émissions et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

Le titre CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016) est soumis au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

Hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité applicables au compte-titres ou à l'assurance vie.

CA Oblig Euro Stoxx 50 ® (Juillet 2016)

Émetteur : Crédit Agricole S.A.

Ce document à caractère publicitaire, nécessairement simplifié et non contractuel a été réalisé par Crédit Agricole S.A. et communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans le Prospectus des Titres.

Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Emetteur : Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au Capital de 7 917 980 871 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) Montrouge Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. - Predica, S.A. au Capital entièrement libéré de 997 087 050 euros, dont le siège social est au 50/56 rue de la Procession, 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances. Ces contrats ne comportent pas de garantie en Capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

L'Euro Stoxx 50 ® ("l'Indice"), ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Titres basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Crédit photo : Thinkstock.

Mise à jour : Mai 2016

